

NOTE

OBLIGATION D'ACCEPTATION PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

CONSEQUENCES INTERNES ADMINISTRATIVES, FINANCIERES ET COMPTABLES POUR LES FABRICANTS/IMPORTATEURS

RECOMMANDATIONS

L'obligation d'acceptation avec l'application du cotisation environnementale prend cours au 1^{er} juillet 2016.

Cette obligation d'acceptation a un nombre de consquences importantes au point de vue administration et comptabilit des fabricants/importateurs.

1. Comptabilit

Les contributions environnementales encaisses auprs des clients, ne font pas partie du chiffre d'affaires, et doivent tre traites sparment en comptabilit, comme p.ex. galement la T.V.A.

2. Listes de prix

Le prix de l'appareil mentionn sur les listes de prix ne peut comprendre la contribution environnementale. De mme pour le prix de vente au commerce et les prix conseills.

Nous recommandons aussi de prvoir sur les listes de prix une ou deux colonnes supplmentaires pour les contributions environnementales (T.V.A. excluse pour les prix de vente au commerce, T.V.A incluse pour les prix conseills aux consommateurs).

Une alternative possible serait de prvoir une ligne supplmentaire par catgorie de produits, en indiquant la contribution environnementale (T.V.A. incluse et T.V.A. excluse).

3. Remises

La contribution environnementale doit tre rpercute au montant net dans la chane de distribution. Cela signifie galement que des remises ne peuvent tre accordes, ni les remises normales ni les remises pour paiement comptant,...

4. Facturation

La contribution environnementale doit être mentionnée séparément sur la facture.

Nous recommandons de prévoir cette ligne individuelle au bas de la facture, avec mention explicite qu'aucune remise pour paiement comptant est accordée sur ce montant.

Exemple :

Nbre	Description	Type	Prix unitaire	Prix
5	Panneaux photovoltaïques	PV1	250,00 €	1.250,00 €
10	Panneaux photovoltaïques r	PV2	500,00 €	5.000,00 €
1	Onduleur	O1	750,00 €	750,00 €
	TOTAL TVA EXCL.			7.000,00 €
	Remise		10%	1.250,00 €
	TOTAL NET TVA EXCL.			5.750,00 €
5	Contribution environnementale PV	PV	4,00 €	20,00 €
10	Contribution environnementale PV	PV	4,00 €	40,00 €
1	Contribution environnementale O	O	3,30 €	3,30 €
	TOTAL CONTRIBUTIONS DE RECYCLAGE TVA EXCL.			63,30 €
	TOTAL TVA EXCL.			5.813,30 €
	TVA		21%	1.220,79 €
	TOTAL TVA INCLUSIVE			7.034,09 €
Une remise de 2% est accordée sur le montant de 5.750 Euro (soit 115 Euro) en cas de paiement endéans les 15 jours. Il n'y a pas de remise sur les montants des contributions environnementales.				

5. Conditions générales de vente

Nous recommandons de prévoir formellement la facturation des contributions environnementales aux conditions générales de vente.

Le modèle ci-après peut être utilisé comme base de cette adaptation :

“Conformément aux dispositions légales concernant l'exécution de l'obligation d'acceptation pour les panneaux photovoltaïques usagés, le fournisseur portera en compte en tant que rubrique séparée sur la facture, une dite contribution environnementale, se rapportant aux produits tombant sous le champ d'application de la réglementation en matière de l'obligation d'acceptation. Les remises habituelles en outres celles dont question dans les conditions générales de vente, ne sont pas d'application sur ces contributions environnementales”.

Nous vous rappelons que ces conditions générales de vente ne sont impératives que lorsque celles-ci ont été communiquées au préalable à la clientèle.

6. Accords annuels et primes

Nous recommandons de communiquer par écrit aux clients comme quoi les contributions environnementales facturées et payées ne forment pas du chiffre d'affaires, et par conséquent elles ne rentrent pas en ligne de compte pour le calcul des primes éventuelles.